

Compte rendu conseil municipal du 29 mars 2018

Etaient présents : Yves LAFAURY – Romain ARNAUD – Estelle FAURE - Robert BRUN – Albert LAI - Alain BONNETON – Catherine ARNAUD – Chantal BOSSY – Colette COUDERT – Suzanne LETY–Éliane SOLETY

Absents ou excusés : Karine DENAUD (procuration à BOSSY C.) - Yann MILAN (procuration à E.FAURE) - Cyril PERRIOLAT (procuration à A.BONNETON) - Christine FINAND MONDUEL

Secrétaire de séance : ARNAUD R.

REALISATION BUDGETAIRE de la commune

Section fonctionnement

BP 2017	Réalisé	Excédent	BP 2018
1 031 625,85 €	686 269,83 €	366 819,26 €	1 075 573,26 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement 2017 (366,8 k€) :

- 166 819,26 € pour équilibrer le budget fonctionnement 2018 ;
- 200 000 € pour le budget investissement 2018 (*cumulés aux 300 000 € de l'exercice précédent*).

Le Maire ne prend pas part au vote et sort de la salle. Voté à l'unanimité.

Section investissement

BP 2017	Réalisé	Reste à réaliser	BP 2018
1 631 371,73 €	468 101,29 €	1 228 635,90 €	1 847 040,08 €

Quelques éléments sur la réalisation du budget fonctionnement 2017 (en comparaison à 2016)

-011 (charges à caractère général) : hausse des fluides (+ 7k€ eau-énergie-électricité), stabilité des achats pour la maintenance du patrimoine bâti et non bâti, et hausse des fournitures administratives et scolaires, malgré la baisse du nombre d'élèves (+1,2k€) ;

Remarque : mise en place, dès 2018, d'une date butoir pour les commandes de fournitures

-012 (personnel) : 7k€ de baisse, malgré l'emploi d'avenir sur un an (14k€ en charges). La fermeture d'une classe a entraîné moins d'heures d'entretien. Baisse du poste de dépenses « non-titulaires », suite au décès de l'agent de cantine et le mi-temps d'une ATSEM.

-65 (subvention) : baisse des charges de gestion, mais un rattrapage de la subvention CCAS 2017 non versée sera effectuée sur l'exercice 2018 (total sur 2 exercices : 12800€).

A noter les honoraires du dossier SYTRAD (1202 €, avec prévision de 7000€ en 2018), la montée en puissance des services communs ADS (de 3900 € à 6 059€). Par ailleurs, comme de nombreuses communes, Epinouze ne paie plus l'indemnité du trésorier (480 €).

Enfin, il est difficile de contenir les dépenses de télécommunication (une ligne en plus, suite à l'ouverture de l'agence postale communale, et refonte du système interne de messageries et de réseaux).

Le budget 2018 est bâti sur les mêmes bases que le budget 2016, avec quelques éléments nouveaux.

Partie dépenses :

- Stabilité envisagée des dépenses de personnel : prise en charge de l'adhésion au CNAS (2000€), fin des TAP (- 3000€ sur la fin de l'année) mais prévision d'un remplacement d'un cantonnier en arrêt maladie ;
- Rattrapage de la subvention CCAS ;

Partie recettes :

- stabilité ou légère baisse de la dotation de fonctionnement de l'Etat ;
- stabilité des recettes fiscales, mais incertitudes sur les modalités et le montant de la compensation de la taxe d'habitation (suppression totale prévue à l'horizon 2020) ;
- remboursement des assurances à percevoir sur justificatif suite à la réalisation de travaux complémentaires pour la mini-tornade (complexe sportif notamment) : 15k€

Le budget investissement est un budget très volontariste, avec des postes de dépense importants

- 1 502 690 € pour le centre village, avec toutes les subventions prévisionnelles demandées, (voir détail ci-après) ;
- 35 000 € pour la voirie (dont 30 000 € « préemptés » pour le carrefour du Murinais) ;
- 25 000 € d'achat de terrain (cheminements doux) ;
- 22 000 € pour l'éclairage public ;
- 15 000 € opération sportive : citystade ;
- 5 000 € pour le panneau lumineux.

A noter : les remboursements d'emprunts s'élèveront à 128 000 € pour le capital (investissement) et 61 000 € pour les intérêts (fonctionnement), soit une baisse de 13 000 € par rapport au budget 2017. Voté à l'unanimité.

Les taux d'imposition : pas d'augmentation des taux en 2018, qui resteront ainsi fixés : taxe habitation 9,42% - taxe foncière bâti : 14,77% - taxe foncière non bâti : 41,05%.

La perte de recettes a été absorbée sur l'exercice 2017 (SYTRAD, dotations Etat...) et les recettes devraient se stabiliser sur l'exercice 2018. Les taux d'imposition communaux restent donc en dessous des taux des communes de même strate, et démontrent une volonté de gestion rigoureuse. Voté à l'unanimité.

Evolution des dotations perçues par l'Etat

	2014	2015	2016	2017	2018 (prévisions)
Dotation globale de fonctionnement	132 592,00 €	115 503,00 €	98 715,00 €	88 648,00 €	85 000 €
Dotation solidarité rurale	20 863,00 €	22 558,00 €	24 294,00 €	26 682,00 €	26 000€
TOTAL	153 455,00 €	138 061,00 €	123 009,00 €	115 366,00 €	111 000 €

Entre 2014 et 2017, la Commune a donc subi une baisse de 38 089 € des dotations de l'Etat, à laquelle se rajoute, pour la première fois, la fin de la recette du bail emphytéotique du SYTRAD (16 k€), soit une baisse totale de 54 089 € de recettes.

En pertes cumulées, de 2014 à 2018, le montant est de 137 018 € (dans le cas d'une stabilité des dotations pour l'exercice 2018).

REALISATION BUDGETAIRE Assainissement

Section fonctionnement

BP 2017	Réalisé	Excédent	BP 2018
58 315.48 €	69 466.09 €	36 803.17 €	59 026.00 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement 2017 (366,8 k€) :

36 803.17 € pour équilibrer le budget fonctionnement 2018. Voté à l'unanimité.

Section investissement

BP 2017	Réalisé	Reste à réaliser	BP 2018
150 256.46 €	148 756.46 €	72 814.07€	172 674.30 €

Voté à la majorité.

En 2026 la compétence assainissement sera à la charge des Communautés de communes. La Communauté de communes Porte de DromArdèche a décidé d'anticiper et de récupérer la délégation en 2020. La commune a du entreprendre un diagnostic et un schéma directeur.

La commune n'a plus la compétence en matière de station d'épuration, mais du fait que la station va être refaite dans les 5 années qui suivent la reprise de la compétence, la commune doit participer à hauteur de 40% des restes à réaliser. Le besoin d'agrandir la STEP est primordiale pour la réalisation des OAP fixées au PLU.

Vente de la maison REVOL (maison des associations) : M. et Mme LAMOURY, boulangés à St Sorlin, ont acheté la maison Revol pour installer leur boulangerie. Le montant a été fixé à 185 000 € (le prix initial fixé par l'agence immobilière était de 215 000 €, deux visites sans suites expliquent la baisse du prix). L'ouverture de la boulangerie est prévue pour le mois de juillet/août 2018.

Reprise du talus à l'arrière du bâtiment aux frais de la commune ainsi que l'aménagement du parking. Voté à l'unanimité.

PLU : Monsieur le Maire rappelle que les dispositions de l'article L.211-1 du Code de l'Urbanisme autorisent l'institution du Droit de Préemption Urbain dans les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme. Ce droit de préemption peut être institué sur tout ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation futures, délimitées par ce plan et dans les périmètres de protection rapprochée de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines définies en application du L.1321.2. du Code de la Santé Publique. Il peut être exercé en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, des actions ou opérations d'aménagement répondant aux objectifs définis à l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme étant approuvé depuis le 22 janvier 2018,

Monsieur le Maire propose d'instaurer le Droit de Prémption Urbain sur le territoire de la commune d'Epinouze sur toutes les zones urbaines U et les zones d'urbanisation future AU. Voté à l'unanimité.

SDED : Développement du réseau, quartier des Seiglières de chez M. MENEGUZ à M. BOUZON, changement des câbles abimés par la tempête, pour un montant de 47 427.23 € pris en charge par le SDED en totalité. Voté à l'unanimité.

Autres travaux entrepris par le SDED, de chez Mme BOUVIER à M. JOUD, suite à un accident, montant des travaux : 18 748.47 €. Voté à l'unanimité.

DIVERS

- Inforoutes : achat d'un logiciel de gestion du cimetière. Proposition de mise en place par une stagiaire.
- Changement de la messagerie de la mairie « Zimbra », par service (et plus individuelle) : urbanisme – accueil et comptabilité avec possibilité de gérer les plannings – réservation des salles et du matériel.
- Nouveau logiciel pour le traitement du courrier, par la Sté CPRO, enregistrement du courrier avec possibilité de tracer les envois et retours, possibilité de consultation...

- Compte-rendu de réunions par Chantal BOSSY :

- *présentation de la Coopérie – réseau d'échange de la Galaure entre particuliers : une heure donnée / une heure reçue. Objectifs : lutte contre la pauvreté et l'exclusion, tisser des liens, favoriser la mixité, valoriser les compétences et savoir-faire de chacun. Géré par une personne salariée (à savoir par quel moyen), un local serait proposé par la commune d'Hauterives.

- *la santé et le manque à venir de médecin sur notre territoire. Le Centre de santé de St Rambert propose de travailler avec des médecins salariés. Proposition également de bus de santé qui se déplacerait dans les communes ou de mise à disposition de local par les communes. Prévention sur la sédentarité et la « mal bouffe ».

- *Charte forestière de Chambaran : filière bois = 600 employés – autorisation de coupes – découverte de la filière aux classes scolaires.

- compte-rendu de Robert BRUN sur la ligne de bus 1 : participation de la région et Communauté de communes = 90 000 €. L'arrêt à Epinouze est le plus fréquenté.

- Plantations de 70 arbres à Chandonzet (frênes – tilleuls...)

- Calendriers :

31/03 14h : passation de pouvoir gendarmerie de Moras

02/04 : foire d'Hauterives

06/04 ouverture du festival Amascène à Sarras

11/04 11h30 : forum emploi à St Vallier

12/04 : assemblée générale de la MFR

07/04 : Village propre à Epinouze

07/04 11H : inauguration de la mairie de St Sorlin

07/04 17h : inauguration du timbre philatélique de Jarcieu

Fin de séance 22h30

- Budget principal et assainissement : Approbation des comptes de gestion

Pour : 13 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Budget principal: Approbation du compte administratif – section fonctionnement

Pour : 13 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

-Budget principal : Approbation du compte administratif – section investissement

Pour : 13 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Budget assainissement : Approbation du compte administratif – section fonctionnement

Pour : 13 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

-Budget assainissement : Approbation du compte administratif – section investissement

Pour : 13 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Vote des budgets principal - section investissement

Pour : 14 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Vote des budgets principal - section fonctionnement

Pour : 14 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Vote des budgets assainissement - section investissement

Pour : 14 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Vote des budgets assainissement - section fonctionnement

Pour : 14 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Taux d'imposition

Pour : 14 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Vente de la maison des associations

Pour : 14 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Droit de préemption urbain

Pour : 14 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- SDED – sécurisation du réseau au poste les Seiglières

Pour : 14 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- SDED - sécurisation du réseau poste du Landrin

Pour : 14 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité